

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES PARAMILITAIRES MENACENT DES RESPONSABLES INDIGÈNES

Les paramilitaires continuent d'adresser des menaces de mort à des responsables indigènes dans le nord du département du Cauca, tandis que la population indigène demande réparation, ce qui comprend l'accès à des terres et une indemnisation pour plusieurs tueries.

Le 6 mars 2015, **Margarita Hílamo**, responsable de la réserve indigène de Huellas dans la municipalité de Caloto, dans le département du Cauca, a reçu le SMS suivant : « Emmène ces gens loin de la ferme La Emperatriz car dans 10 heures, j'enverrai 1 000 membres des Aigles noirs [...] [avec] l'ordre de tuer tout ce qui bouge. » Ce message a été envoyé depuis le même téléphone qui a servi à envoyer les menaces de mort précédentes du 16 et 27 février. Un autre message de ce genre a été adressé le même jour à **Nini Johanna Daza**, responsable de la réserve indigène de Concepción dans la municipalité de Santander de Quilichao, dans le même département.

Le 2 mars, une menace de mort écrite visant un grand nombre de responsables indigènes du nord du Cauca, signée par les paramilitaires des commandos urbains Rastrojos, a été distribuée à Corinto, Miranda et Santander de Quilichao. Amnesty International a reçu des informations faisant état de plusieurs menaces adressées par les paramilitaires aux populations indigènes du nord du Cauca, y compris à celles qui occupent des terres qu'elles considèrent comme ancestrales. Ces communautés demandent à l'État colombien qu'il lui accorde les terres qu'il a accepté de leur céder à titre de réparation pour les atteintes aux droits humains dont elles ont été victimes. La plupart de ces terres appartiennent actuellement à de puissants acteurs commerciaux. Depuis le 24 février, des affrontements ont éclaté entre les indigènes occupant les lieux et la police antiémeute. Plusieurs organisations de défense des indigènes ont publié des déclarations dans lesquelles elles affirment que les forces de sécurité ont employé des moyens excessifs face aux manifestants.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- exprimez votre inquiétude quant à la sécurité de Margarita Hílamo, Nini Johanna Daza et d'autres responsables et populations indigènes dans le nord du département du Cauca, et exhortez les autorités à assurer leur protection, dans le respect de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter une enquête minutieuse et impartiale sur les menaces de mort adressées aux populations indigènes de la région, à rendre les conclusions publiques et à déférer les responsables présumés à la justice ;
- appelez-les à prendre des mesures immédiates pour démanteler les groupes paramilitaires et rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément à l'engagement du gouvernement et aux recommandations des Nations unies et d'autres organisations intergouvernementales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 AVRIL 2015 À :

Président de la Colombie
 Juan Manuel Santos
 Presidente de la República
 Casa de Nariño, Calle 7. No 6-54.
 Bogotá, Colombie
 Fax : +57 1 596 0631
 Formule d'appel : *Excmo. Sr.*
Presidente Santos, / Monsieur le
 Président,

Ministre de l'Agriculture et du
Développement rural
 Aurelio Iragorri Valencia
 Ministerio de Agricultura y Desarrollo
 Rural, Avenida Jiménez No 7-1765,
 Piso 3, Bogotá, Colombie
 Courriel :
despachoministro@minagricultura.gov.co
v.co

Formule d'appel : *Estimado Sr.*
Ministro, / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur
Juan Fernando Cristo Bustos
Ministerio del Interior

Calle 12B No 8-46, Primer Piso
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 283 9876

Formule d'appel : *Estimado Sr.*
Ministro, / Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 43/15.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/AMR23/1045/2015/en/>.

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES PARAMILITAIRES MENACENT DES RESPONSABLES INDIGÈNES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le conflit armé interne qui déchire la Colombie depuis plus de 50 ans oppose les forces de sécurité et les paramilitaires à divers mouvements de guérilla. Malgré les processus de paix en cours, les parties au conflit continuent de se rendre coupables de graves infractions aux termes du droit international. Les populations indigènes sont parmi les plus touchées par ce conflit armé. Selon les chiffres de l'Organisation nationale indigène de Colombie, 10 indigènes ont été tués pour des raisons liées au conflit et au moins 2 819 ont été déplacés de force au cours des neuf premiers mois de 2014. Selon l'Association des indigènes cabildos du nord du Cauca, plus de 600 indigènes ont été victimes d'homicide dans cette région depuis 1999.

Le 16 décembre 1991, 20 Nasas vivant dans la réserve de Huellas, dont des enfants, ont été tués lors d'une opération menée conjointement par les paramilitaires et la police à la ferme El Nilo, à Caloto. Cette affaire a été soumise à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme en décembre 1992. À la suite d'un accord conclu entre le gouvernement colombien et la Commission, un comité a été créé pour enquêter sur cette tuerie. En 1996, celui-ci a recommandé à l'État colombien de veiller à ce que les responsables présumés soient traduits en justice et que les familles des victimes reçoivent une réparation. En août 2014, la Cour suprême colombienne a ordonné la réouverture d'une enquête sur un général et un commandant liés à ces événements. Le dossier avait été classé par un tribunal militaire en juillet 1999. En février 2015, ces deux personnes se sont rendues à la police. Le 5 février dernier, le Conseil indigène cabildo de Huellas, la plus haute autorité politique des territoires indigènes, a publié une déclaration dans laquelle il réclamait justice et réparation.

Noms : Margarita Hílamo (f), Nini Johanna Daza (f) et d'autres responsables indigènes
Hommes et femmes